



Angers, le 30 avril 2021

Déconfinement : la Ville d'Angers mobilisée pour accompagner les professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le Président de la République a annoncé ce vendredi un plan de déconfinement progressif, dont la première phase s'ouvre lundi 3 mai. L'ensemble du territoire français est concerné.

Le maire d'Angers, Christophe BÉCHU, a aussitôt demandé aux élus chargés du commerce (Stéphane PABRITZ), de la culture (Nicolas DUFETEL) et des sports (Charles DIERS) de travailler avec les professionnels concernés afin qu'ils soient prêts le jour J. Les premiers échanges ont eu lieu ce matin.

En effet, la réouverture des commerces, des terrasses des cafés et des restaurants (tables de 6 personnes maximum) est prévue mercredi 19 mai.

Ce même jour, les musées, les cinémas, les théâtres, les salles de spectacles (avec un public assis - 800 en intérieur, 1 000 en extérieur) et les monuments pourront également rouvrir leurs portes.

Toujours le 19 mai, les établissements sportifs de plein air et couverts pourront de nouveau accueillir les spectateurs (800 en intérieur, 1 000 en extérieur).

Une autre étape du déconfinement est programmée mercredi 9 juin, avec notamment la réouverture des cafés et restaurants (tables de 6 personnes maximum), l'accès au public des salles de sport, des salons et des foires (dans la limite de 5 000 personnes) ou encore la possibilité pour les organisateurs d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs.

Les annonces faites par le Chef de l'Etat confirment l'impossibilité de maintenir en l'état deux événements particulièrement attendus par les Angevins.

Comme l'an dernier, Tout Angers Bouge ne pourra pas avoir lieu. Le village des sports tel qu'imaginé en version Covid-compatible n'est pas possible. De son côté, l'organisateur des trails, Angers Terre d'Athlétisme, a fait savoir à la Ville qu'il n'était également pas en mesure de maintenir ses épreuves. ATA a prévu de revenir rapidement vers les participants.

Les Accroche-Cœurs doivent également renoncer pour la seconde année consécutive. Cette décision de la collectivité a été prise en concertation avec Jacques HUMBERT, le programmateur du festival des arts de la rue dont chaque édition attire plusieurs centaines de milliers de spectateurs.

Ces deux événements sont bien entendu d'ores et déjà inscrits au programme des manifestations de l'année 2022.

Très attachée à la vie culturelle et au soutien des artistes, la Ville d'Angers présentera dans les 10 jours un programme estival ambitieux pour que l'été soit culturel.